

Procès-verbal
du conseil municipal
de la commune d'AUXELLES-HAUT

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud ZIEGLER, Maire.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal ; après s'être proposé, Adrien PY est désigné secrétaire de séance. Il fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Présent(s) :

Amandine BLANC, Raymond
DEMEUSY, Geneviève DUFOUR,
Dominique GUYENNET, Fatima
MAMMAR, Julien MERCIER, Adrien
PY, Jean-Robert SARRAZIN, Arnaud
ZIEGLER

Absent(es) :

Frédéric LOUBAT,

Représenté(s) :

1) Point sur les écoles – suites à donner

M. le Maire informe le conseil sur la réunion publique du 1^{er} avril, les contacts avec les parents d'élèves.

Compte-tenu de la publication de l'arrêté de la DASEN le 31 mars, alors que l'on espérait encore quelques jours de négociation possible, le Maire souhaite connaître l'avis des élus pour orienter les démarches de défense des écoles pour les prochains jours.

Il rappelle les divers scénarios étudiés RPI/pas RPI, Lepuix/Giromagny/Lachapelle. A cette heure, on retombe toujours sur la solution la meilleure, soit 2 classes/3 niveaux aux Auxelles. Les autres solutions entraient plus d'enfants dans les bus, la fin des écoles à Auxelles. Un scénario de RPI avec 1 seule classe (CM1-CM2 par exemple) est impossible, les autres communes ne souhaitant pas affecter leurs écoliers à Auxelles, d'une part, et, d'autre part, cela aboutirait à avoir plus de 29 écoliers si c'est avec Lepuix.

Il est peu cohérent de passer à 1 classe (moitié des enfants en bus) comme il est inconcevable de passer à 0 classe.

Quelles solutions doit-on défendre dans les prochains jours ?

M. le Maire évoque la formalisation d'un RPI, mais avec Lepuix ou Giromagny ou Lachapelle ... ? Faut-il regrouper les 2 classes des Auxelles, soit à Auxelles-Bas soit à Auxelles-Haut.

Les parents d'élèves préparent une intervention au Conseil communautaire de la CCVS le 8 avril, pour demander le soutien des élus et de la CCVS.

Les parents d'élèves sont partagés quant à l'école de destination si les Auxelles fermaient.

Il a été évoqué la possibilité de faire un recours au Tribunal Administratif, les communes ne pouvant a priori le faire du fait du transfert de compétence à la CCVS. Le motif du recours pourrait être, selon une jurisprudence de la cour d'appel du Tribunal Administratif, un vice de forme (les

Auxelles sont mentionnés en RPI alors que chacun a son école), un vice de procédure pour absence d'étude d'impact transmise au Préfet du fait de la suppression d'un service public, et enfin la notion d'obligation d'une école si les communes sont distantes de plus de 3kms.

Un recours est possible mais aléatoire quant au résultat. Qui plus est les divers délais de procédure peuvent dépasser la prochaine rentrée scolaire. Ce sera donc compliqué.

La CCVS prévoit une réunion de travail le jeudi 10 avril pour voir "où vont les enfants des Auxelles?"

Après échange de vues, M. le Maire fait lecture d'un texte pouvant servir de référence dans les prochaines semaines dans les discussions DASEN/CCVS/communes.

Considérant l'arrêté du 31 mars de Mme la Directrice des services de l'éducation de Belfort supprimant les 2 postes d'enseignant dans les 2 classes d'Auxelles-Haut et Auxelles-Bas,

Considérant le préjudice majeur, en conséquence, pour les 2 villages de la perte des 2 services publics de l'éducation,

Considérant le projet de 12 logements sociaux à Auxelles-Bas, l'arrivée de 4 enfants nés en 2024 et 2025 à Auxelles-Haut et la nécessité de disposer d'une école dans le bassin de vie des 2 Auxelles,

Considérant que la décision prise met une trentaine d'enfants dans les bus, les transfère dans des classes à effectifs plus importants et oblige à doubler le service de cantine,

Considérant que la décision prise est contraire à l'intérêt des enfants, des familles et est contraire à l'intérêt général des villages,

Considérant qu'une organisation en RPI avec l'une ou l'autre des communes voisines est complexe compte-tenu des effectifs par niveau des Auxelles, d'une part, compte-tenu du transfert "non naturel" d'élèves des autres communes vers une classe à Auxelles, d'autre part,

Considérant que l'organisation actuelle "en réseau informel" avec 2 classes de 3 niveaux aux Auxelles, et la maternelle partagée avec l'école de Lepuix, fonctionne bien et évite aux 30 enfants des Auxelles des trajets inutiles,

Considérant la mobilisation des élus des 2 Auxelles, des parents d'élèves et des habitants,

Le Conseil, après échange de vues, :

- **Demande** à Mme la Directrice des services de l'éducation du Territoire de Belfort de revenir sur sa décision, aux motifs de l'intérêt des enfants des 2 villages et de l'intérêt général que représente la présence d'un service public de l'éducation dans un bassin de vie particulier.
- **Demande** à ce que soit reconsidérer la solution d'un RPI formellement constitué entre les 2 Auxelles et l'école de Lepuix, comprenant 2 classes de 3 niveaux aux Auxelles, évitant de ce fait des transferts inutiles, au besoin en regroupant les 2 classes à Auxelles sur un seul site entraînant de facto la fermeture d'une école.
- **Soutient** les mobilisations pour le maintien des écoles dans les deux villages, mais appelle à des manifestations déterminées mais calmes privilégiant le dialogue.

- **Soutient** l'association des parents d'élèves dans son projet de déposer un recours contentieux à défaut d'une solution de compromis avec un RPI formalisé.
- **Demande** aux élus du Conseil communautaire de la CCVS et au Président de la CCVS de défendre les 2 communes d'Auxelles et un projet de RPI soit avec Lepuix, comprenant 2 classes de 3 niveaux aux Auxelles évitant de ce fait des transferts inutiles.
- **S'associe** aux parents d'élèves pour solliciter Mme la Rectrice d'académie, Mme la médiatrice de l'Education nationale et à nouveau Mme la Directrice des services du territoire de Belfort.

Amandine Blanc demande si on a des informations sur les positions de Lepuix et Giromagny ? M. le Maire n'a aucune nouvelle de Giromagny. La commune de Lepuix nous soutient mais ne conçoit pas que des enfants de Lepuix aillent en classe à Auxelles.

Adrien Py est opposé au regroupement des 2 classes à Auxelles-Bas. Les élus et les habitants d'Auxelles-Haut sont beaucoup plus mobilisés et Auxelles-Haut a autant de droit qu'Auxelles-Bas. 2 classes à Auxelles-Haut sont possibles dans les bâtiments existants.

M. le Maire répond que la DASEN attribue à Auxelles-Haut de prétendus débordements lors de la défense des écoles l'an dernier. Catalogué négativement, y compris par certains à la CCVS, Auxelles-Haut devient un bouc émissaire.

Adrien Py répond que les choix d'école ne devraient pas se faire sur des considérations personnelles.

Fatima Mammar est réservée sur un regroupement des Auxelles.

Julien Mercier estime que c'est soit se regrouper à Auxelles-Bas, soit perdre les 2 classes.

M. le Maire sent que l'heure est plutôt à la suppression des écoles, la DASEN affirmant ne pas vouloir céder. Il s'appuiera sur le présent document et les avis émis pour la suite des négociations.

2) Démission collective des élus du conseil

A la demande de conseillers, le Maire expose les conséquences d'une démission collective du conseil, à savoir une administration provisoire jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil.

Il rappelle que l'on est à quasi 9 mois des prochaines élections et que les divers recours contre la décision de la DASEN peuvent prendre du temps, voire dépasser les dates de la prochaine rentrée scolaire.

M. le Maire fait un tour de table pour que chaque élu s'exprime.

Fatima Mammar souhaite que le conseil démissionne la politique scolaire, la carte scolaire ne prenant pas en compte les villages et leurs habitants. Elle s'oppose à l'application exclusivement mathématique de critères CSP/IPS, et s'insurge que l'Education Nationale continue de créer des postes "hors classe" alors qu'elle s'appuie sur la baisse de la démographie pour fermer des postes devant les élèves.

Adrien Py ne veut pas que son mandant se limite aux nids de poule. Il ne conçoit pas être élu, représenter l'Etat et perdre un service public.

Jean-Robert Sarrazin résume "1 village – 1 école".

Geneviève Dufour, Dominique Guyennet et Amandine Blanc confirment un sentiment d'impuissance.

Après échange de vues, à l'unanimité, le conseil municipal :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

90 – TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE

AUXELLES-HAUT

- **Décide** d'acter une démission collective si l'école, dernier service public du village, disparaissait après tous les moyens de recours engagés.

La séance est levée à 19h45

Pour extraits certifiés conformes

A Auxelles-Haut, le

Le Maire


Arnaud ZIEGLER



Le Secrétaire

Adrien PY

